

FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL
Ligue de Football de la Wilaya de SKIKDA

C.O.S.

Affaire n° 09

Membres présents Messieurs :

GUETTARI Tahar	Président
BENSLIMANE Djamel	Secrétaire
GUENOUCHE Chérif	Membre
BARRKAT Ammar	Membre

Match (S) CMAK-ESOT fixé le 16 mars 2024 à 14h30 stade BOUDOUKHA (Pré honneur groupe ouest.

La rencontre ne s'est pas déroulée à la date, l'heure et le lieu sus indiqués, suite à l'absence de l'équipe locale (CMAK).

- Attendu que les Officiels (arbitres et délégué) les joueurs de l'équipe visiteuse (ESOT), étaient présents sur le lieu stade BOUDOUKHA
- Attendu : après une attente règlementaire, il a été constaté l'absence de l'équipe locale : CMAK.

Par ces Motifs

La COS jugeant pour le compte de la ligue, déclare match perdu par forfait à l'encontre de CMAK avec défalcation de 06 points et une amende de 15.000 DA (Article 62) et attribue le gain du match au profit du club ESOT sur le score de Trois buts à Zéro.

Le Secrétaire
C. GUENOUCHE

Le Président
T. GUETTARI

FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL
Ligue de Football de la Wilaya de SKIKDA

C.O.S.

Affaire n° 10

Membres présents Messieurs :

GUETTARI Tahar	Président
BENSLIMANE Djamel	Secrétaire
GUENOUCHE Chérif	Membre
BARRKAT Ammar	Membre

Match (S) ESEA-NRCB fixé le 15 mars 2024 à 14h30 stade EL-HARROUCH (Pré honneur groupe ouest.

La rencontre ne s'est pas déroulée à la date, l'heure et le lieu sus indiqués.

- Attendu que les Officiels (arbitres et délégué) les joueurs de l'équipe locale (ESEA), étaient présents sur le lieu stade EL-HARROUCH.
- Insuffisance dans l'organisation.

Par ces Motifs

La COS jugeant pour le compte de la ligue, déclare match perdu par pénalité à l'encontre du NRCB avec défalcation de 03 points et une amende de 5.000 DA (Article 47 I) et attribue le gain du match au profit du club ESEA sur le score de Trois buts à Zéro.

Le Secrétaire
C. GUENOUCHE

Le Président
T. GUETTARI